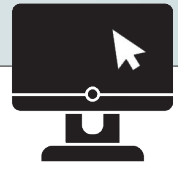
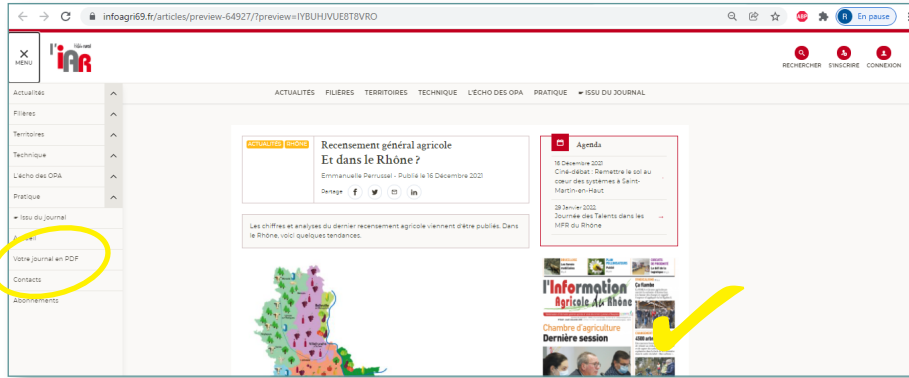


Tuto 3

Comment aller lire le journal sur le site ?



ÉTAPE 1 / Sur la page d'accueil du site, dans le menu déroulant en haut à gauche, choisissez **votre journal en PDF**. Il existe une autre possibilité : à droite de l'écran, vous pouvez cliquer sur le journal de la semaine.



ÉTAPE 2 / Le journal figurant en haut de la page est le plus récent. Afin de pouvoir lire votre hebdomadaire en plein écran, il suffit de cliquer sur l'icône en haut à droite de l'encadré noir contenant le journal.



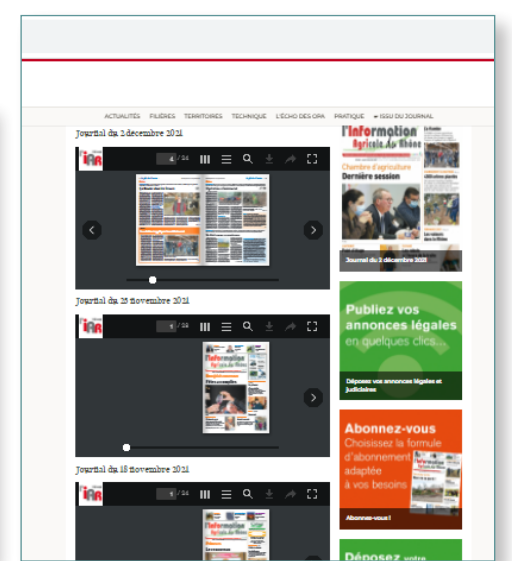
ÉTAPE 3 / Une fois en mode plein écran, il est possible de zoomer à l'aide du **+** et de dézoomer avec le **-** situés en bas à droite. Pour avancer dans votre lecture, vous pouvez vous aider des flèches situées de chaque côté du journal.



ÉTAPE 4 / Vous pouvez accéder à la table des matières pour vous guider dans votre lecture. La petite loupe à côté (en haut) permet aussi de rechercher des mots clés.



ÉTAPE 5 / Il est aussi possible de consulter les journaux des semaines précédentes.



Tuto 4

Comment déposer une petite annonce ?



ÉTAPE 1 / Sur la page d'accueil du site, cliquez sur le pavé vert **Déposer votre petite annonce**.



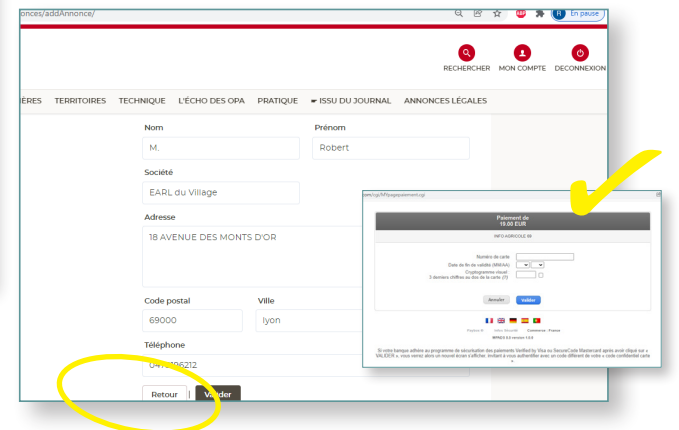
Déposer mon annonce. Après avoir vérifié les informations sur le formulaire, vous pouvez valider.



ÉTAPE 2 / À vous de remplir chaque ligne du formulaire : titre, texte de l'annonce, numéro de téléphone, département, zone de diffusion, si l'annonce doit être encadrée, s'il vous faut une facture ou une domiciliation... Puis cliquez sur

ÉTAPE 3 / Un autre formulaire est à remplir avec vos coordonnées, il faut le valider aussi une fois qu'il est complété.

ÉTAPE 4 / Après avoir coché la case **j'accepte les conditions générales d'abonnement**, vous voilà arrivé au formulaire de paiement sécurisé en ligne.



Tuto 5 en image sur www.infoagri69.fr

Comment déposer une annonce légale ?



ÉTAPE 1 / Sur la page d'accueil du site, à droite, cliquez sur le pavé **Publiez vos annonces légales**.

ÉTAPE 2 / Après avoir lu le texte informatif, allez sur **Démarrer**, en bas de la page.

ÉTAPE 3 / À vous de remplir les différentes parties du formulaire. En suivant chaque étape, vous pourrez alors établir votre devis, effectuer le paiement en ligne et obtenir une attestation de parution pour vos démarches au greffe.

Si vous avez des questions, contactez le 04 78 19 62 10 ou envoyer un mail sur al@presseagri69.com